Botswana - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Botswana

Alertes et dernières minutes

ALERTES RÉGIONALES

Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l’étranger

Date de mise en ligne le : 10 septembre 2026

Depuis le 22 juin 2026, le Plan Vigipirate 2026 prévoit un stade « vigilance renforcée » sur le territoire français. A l’étranger, les voyageurs sont appelés à la plus grande prudence dans les lieux touristiques et les zones d’affluence.

ALERTES RÉGIONALES

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d’information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

Dernière actualisation le 04/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'intégralité du pays est en vigilance renforcée. Les risques routiers sont d'autant plus importants que les services de secours ne sont pas en capacité d'intervenir rapidement. Les services de santé sont inégalement répartis sur le territoire et leur capacité de prise en charge est limitée.

> **L'ambassade de France au Botswana dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise.** Les Français qui se rendent dans ce pays sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de difficultés (vérifier les termes des contrats d'assurance, disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation, etc.).
>
> L'ambassade ne délivre pas de titres d'identité et de voyage. Elle pourra toutefois, en cas de perte ou de vol de passeport, délivrer un

> laissez-passer. Le consulat général de France à Johannesburg est compétent pour toutes les autres démarches administratives concernant les Français résidents ou de passage au Botswana. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de l'ambassade de France à Gaborone.
>
> **L'ambassade de France à Gaborone peut être jointe au +267 368 08 00, du lundi au jeudi de 8h30 à 13h30 et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 14h00.**
>
> En cas d'urgence en dehors de ces horaires, le consulat général de France à Johannesburg pourra être joint au +27 82 467 2588.

Risques encourus et recommandations associées

Criminalité

Les incidents sont relativement peu nombreux. Néanmoins, plusieurs actes de violence, notamment des vols à l'arraché, ont été récemment dénombrés. Par conséquent, il convient de rester vigilant dans les villes de Gaborone, Francistown et Maun et de respecter les recommandations générales de prudence (cf. ci-dessous).

Risques liés aux transports

Les accidents de la circulation dus à des comportements imprudents ou au terrain défavorable sont nombreux. Il convient d'être attentif aux piétons et à la présence d'animaux sur les routes. La conduite de nuit est déconseillée et il est indispensable de souscrire une assurance automobile. Les trajets hors des grandes villes doivent être préparés avec soin en respectant les recommandations générales ci-dessous.

Risques climatiques

Le Botswana, pays dont le climat est semi-aride, est régulièrement affecté par des périodes de sécheresse d'une durée variable. A ce risque s'ajoutent, notamment à Gaborone et sa région, des problèmes de production, de stockage et de distribution d'eau qui peuvent entrainer des coupures d'eau de fréquence et de durée variable.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- ne pas porter d'objets de valeur et ne pas se déplacer avec d'importantes sommes d'argent ;
- laisser ses documents de voyages (billets d'avion, passeport) dans des endroits sécurisés comme les coffres des hôtels ;
- circuler avec les vitres fermées et les portières verrouillées ;
- ne pas prendre d'auto-stoppeur ;
- en cas de déplacement en voiture : se munir d'un GPS, d'un téléphone satellitaire, de réserves d'eau (5 litres par personne), de nourriture, d'une trousse de premiers soins, d'une seconde roue de secours ; vérifier que l'on dispose de suffisamment de carburant (les stations-service peuvent être très éloignées les unes des autres) ; organiser ses déplacements à deux véhicules et décrire son itinéraire à un tiers (proche, agence de voyage) ;
- éviter de circuler de nuit.

Activités sportives à risque

Parcs naturels

Les parcs ne disposent pas tous d'un service de guide accompagnateur. Il est fortement recommandé d'avoir recours à un guide expérimenté et de suivre scrupuleusement les consignes de sécurité. Il est déconseillé de sortir du véhicule sans autorisation. Les accidents

dus à la présence d’animaux sauvages sont fréquents.

Baignade

Les baignades dans les lacs et les rivières sont déconseillées en raison de la présence de bactéries dans l’eau et d’animaux potentiellement dangereux.

Annuaire des représentations du botswanaise en France

Accéder à l'annuaire

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l’entrée sur le territoire ont été levées.

Formalités d’entrée

Le visa n’est pas obligatoire pour les ressortissants français. Le passeport doit être valable au moins six mois après l’entrée au Botswana. Une autorisation de séjour dont la validité ne peut excéder trois mois est délivrée aux postes frontières sans paiement de droits.

La durée de séjour autorisée est à l’entière discrétion de l’agent de l’immigration qui appose le tampon sur le passeport du voyageur. Il convient donc de vérifier que la durée de séjour octroyée est suffisante pour permettre d’effectuer son voyage. Si ce n’est pas le cas, il y a lieu d’expliquer les raisons qui poussent à solliciter une durée plus longue (dans la limite de 90 jours/an).

Au-delà de trois mois de séjour, un permis de résidence soumis à la présentation d’un contrat de travail pour soi ou son conjoint est obligatoire.

Toute personne voyageant au Botswana avec un enfant mineur doit être en mesure de fournir une copie intégrale et certifiée du certificat de naissance de l’enfant ou un acte de naissance plurilingue en plus de son passeport en cours de validité. Si l’enfant voyage avec un seul de ses parents, celui-ci devra présenter une autorisation de voyage signée par le parent absent.

Annuaire des représentations du botswanaise en France

Accéder à l'annuaire

Santé

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l’étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d’une consultation chez son médecin traitant et/ou dans

un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d’hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d’hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l’étranger, il est impératif de disposer d’un contrat d’assistance ou d’une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l’hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d’urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l’ambassade de France sur place.

Les rapatriements sont la plupart du temps effectués vers les installations hospitalières de Johannesburg.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n’emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d’origine avec les étiquettes originales, accompagnés d’une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d’informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d’un séjour à l’étranger : les maladies qu’ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu’en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d’abord s’assurer d’être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l’arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune :** obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d’endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Mpox** : en cas d’exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête…) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma…) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le paludisme est très présent (endémique) dans les districts du Nord (Ngamiland, Okavango, Chobe, Boteti, Tutume), mais sa présence est également signalée dans les districts intermédiaires du centre (Serowe, Palapye, Mahalapye, Bobirwa), de l'Ouest (Gantsi), et de l'Est

(Francistown, Selebi-Phikwe). Le risque de contamination semble très faible dans les districts du Sud (Gaborone, Lobatse).

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau contaminée par des matières fécales d'origine humaine. L'infection résulte le plus souvent de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, ou d'une transmission directe de personne à personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent fièvre, maux de tête, perte d'appétit, douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, fatigue et parfois, éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Règles d'hygiène alimentaire

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Prévention des risques généraux

- **Déplacements et route** : privilégier les transports fiables, éviter la conduite de nuit, porter la ceinture/casque, se méfier des deux-roues et des conditions locales de circulation.
- **Baignade et milieu aquatique** : se baigner dans des zones surveillées, se renseigner sur les courants, éviter l'alcool avant baignade, sortir de l'eau en cas de fatigue ou de conditions locales défavorables.
- **Animaux** : se tenir à distance des cadavres d'animaux et de leurs déjections ; ne pas toucher ni nourrir les animaux, même familiers. En cas de morsure/griffure/léchage sur peau lésée, laver immédiatement à l'eau et au savon et consulter en urgence.
- **Eaux douces et sols humides** : éviter de marcher pieds nus ou de se baigner dans les eaux stagnantes ou douteuses ; porter des chaussures adaptées.
- **Envenimations (serpents, scorpions, araignées, méduses)** : ne pas manipuler d'animaux ou leurs cadavres, porter chaussures fermées et vêtements couvrants, vérifier vêtements/chaussures ; en cas de piqûre ou morsure, immobiliser, nettoyer et consulter rapidement.
- **Climat et environnement** : se protéger de la chaleur (hydratation, éviter les heures chaudes), du soleil (vêtements, protection solaire), et du froid ou de l'altitude selon la destination.
- **Exposition à des substances toxiques ou environnementales** : se protéger de l'exposition à la pollution et aux produits chimiques environnementaux.

Annuaire des représentations du botswanaise en France

Accéder à l'annuaire

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

A l'exception de quelques grands axes goudronnés, l'essentiel du réseau est constitué de pistes (« dust roads »), notamment dans les zones touristiques. La vitesse maximale sur les routes goudronnées est de 120 km/h. Le port de la ceinture est obligatoire, à l'avant comme à l'arrière du véhicule. En plus du permis de conduire français en cours de validité, le permis de conduire international est indispensable pour pouvoir conduire au Botswana. Il convient de demander ce document en France, avant le départ, sur le site Service-Public.fr. La conduite se fait à gauche.

Le Botswana ne dispose pas de réseaux structurés de transports en commun. Des bus assurent néanmoins des liaisons quotidiennes entre les principales villes du pays et les capitales des pays voisins (Harare, Johannesburg, Lusaka). Il convient d'être très vigilant à ses effets personnels dans ces bus.

Transport aérien

Les vols domestiques et internationaux sont fréquemment sujets à des retards, voire des annulations. Il est donc recommandé de prévoir un temps suffisant entre deux correspondances.

Il n'existe pas de vol direct entre le Botswana et l'Europe. Les liaisons se font généralement via Johannesburg ou Addis Abeba. En cas de correspondance à Johannesburg, il convient d'être en conformité avec la réglementation sud-africaine (cf. rubrique Entrée/Séjour de la Fiche Conseils aux voyageurs Afrique du Sud).

Il est conseillé de garder en bagage à main ou sur soi tout objet de valeur (bijoux et appareils électroniques notamment).

Législation locale

La consommation, la possession ou le trafic de stupéfiants sont passibles de peines allant jusqu'à 25 ans d'emprisonnement.

Il est interdit de photographier les bâtiments officiels et gouvernementaux ainsi que les installations militaires.

L'importation d'armes à feu et de munitions est soumise à une autorisation préalable.

Afin de protéger les espèces animales, il est interdit de ramasser, d'acquérir, de transporter de l'ivoire au Botswana. Ce secteur est sévèrement réglementé, la violation des règles étant sanctionnée y compris par de la prison.

Une autorisation du gouvernement est nécessaire pour toute vente, possession et/ou exportation d'animaux (morts ou vivants). En cas d'achat de parties d'animaux (corne, défense, griffe, sabot, etc.), il est obligatoire de disposer d'un reçu d'un magasin autorisé. Les mêmes autorisations (vente, possession, exportation, achat) s'appliquent aux trophées de chasse.

Us et coutumes

Le dépassement des cortèges funéraires, souvent constitués de nombreuses voitures, peut être interprété comme un manque de respect pour le défunt et entraîner une forte réprobation des proches.

Divers

Le setswana est la langue nationale et l'anglais la langue officielle.

Devise

Une déclaration aux autorités douanières est nécessaire lors de l'entrée ou de la sortie du Botswana avec plus de 10 000 pulas ou équivalent dans d'autres devises.

Tous les moyens de paiement sont acceptés (cartes de crédit, chèques de voyages, espèces). Il est possible de changer des devises dans les banques ou de s'approvisionner avec une carte de crédit, en ville, auprès de distributeurs automatiques gardés par un vigile. Les paiements par carte de crédit sont acceptés par nombre de commerçants.

Tourisme

Le site de l'organisation botswanaise du tourisme (en anglais), régulièrement mis à jour, peut être consulté.

> ## Informations pratiques
>
> Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Annuaire des représentations du botswanaise en France

Accéder à l'annuaire

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d’affaires

Les titulaires d’un passeport français sont dispensés de visa pour les séjours de moins de 90 jours. A l’arrivée, un visa de visiteur d’une durée maximale de 90 jours est apposé sur le passeport. Le passeport français doit être valide pour une durée d’au moins 6 mois après le départ du Botswana.

Réseaux de communication

Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles sont relativement performants en ville. La plupart des camps (safari lodges) de la moitié nord (Okavango et Chobe) se trouvent hors de la zone de couverture. Les responsables de camp communiquent avec l’extérieur par radio.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Botswana.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l’analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l’animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Le Botswana relève de la compétence du Service économique de Pretoria :

Service économique de Pretoria

Ambassade de France

250 Melk Street, Niew Muckleneuck - 0181 Pretoria, Afrique du Sud

Tél. : +27 12 425 17 70 – Télécopie : +27 12 425 17 79

Formulaire de contact : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Contact/bureau/1487

Site Internet

AFD

L’Agence française de développement (AFD) est l’agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

Le Botswana dépend de l’Agence de Johannesburg :

Agence de Johannesburg

Ballywoods Office Park - Ironwood House 1st Floor

29 Ballyclare Drive - Bryanston

P.O. Box 130067 - Bryanston 2021

Afrique du Sud

Tél. : +27 11 540 7100

Télécopie : +27 11 540 7117

Courriel

BAD

Le Botswana est membre de la **Banque africaine de développement (BAD)**.

La page du **Botswana** est consultable ici.

FMI

Le Botswana et le FMI

Annuaire des représentations du botswanaise en France

Accéder à l'annuaire

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- **Police :**
  - **999 (mais ne répond pas toujours)**
  - Gaborone : +267 395 11 61 ou +267 395 33 35
  - Francistown : +267 241 16 23 ou +267 241 22 21
  - Maun : +267 686 02 23
- **Urgences :**
  - Ambulance : 997 et 911 (mais ne répondent pas toujours et arrivent dans des délais parfois très longs)
  - Gaborone Private Hospital (24h/24h – 7j/7j) : +267 390 19 99
  - Sociétés de secours rapides :
    - MRI (Medical Rescue International) : 992
    - Rescue one : 993
    - Okavango Air Rescue (Okavango et environs de Maun) : 995
- **Centres de traitement VIH :**
  - Princess Marina Hospital - Gaborone - Tél. : +267 395 32 21

- Nyangabwe Hospital - Francistown - Tél. : +267 241 10 00
- Maun General Hospital - Maun - Tél. : +267 686 04 44

- **Centres de dépistage VIH :**
  - Gaborone Testing Center - Tél. : +267 391 40 23
  - Francistown - Tél. : +267 241 62 63
  - Maun - Tél. : +267 686 50 43

Annuaire des représentations du botswanaise en France

Accéder à l'annuaire

Ambassade de France au Botswana
Publié le : 04 juin 2025

Coordonnées

761, Robinson Road PO Box 1424
Gaborone
Botswana

-23.965822796983, 25.982967947522

+267 397 38 63

+267 368 08 00

(secondaire)

+27 82 467 2588

Numéro d'urgence si les premiers numéros ne sont pas joignables (consulat général de France à Johannesburg)

Liens utiles

Ambassade de France au Botswana

Facebook
Courriel : cad.gaborone-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Consulat Général de France à Johannesburg (compétent pour le Botswana, le Lesotho, le Malawi, la Namibie et la Zambie)

Publié le : 20 juin 2025 Mis à jour le : 21 octobre 2026

Coordonnées

Rosebank Corner Building, 3ème étage
191 Jan Smuts Avenue
2193 Parktown North, Randburg
Johannesburg
2196
Afrique du Sud

-26.145609970594, 28.035152625564

+27 11 209 0178

Appel local

+33 5 24 09 23 50

Appel international

Liens utiles

Ambassade de France en Afrique du Sud

Consulat Général de France à Johannesburg
France in Joburg

Contactez le Consulat général de France à Johannesburg